

Image not found or type unknown



Ouverture d' un compte séparé par des copropriétaires

Par **barucolin**, le **03/10/2010** à **17:37**

Bonjour, le 3 octobre 2010

Messieurs,

je souhaiterais connaître la législation d' un compte séparé par des copropriétaires, est il exact que pour ouvrir un compte séparé géré par les copropriétaires il faut disposer d' une avance de trésorerie d' environ 1/6° du budget prévisionnel.

merci de votre réponse.

barucolin